

# CHOIX DE VIE ET SITUATION DE HANDICAP

*EXPRIMER – ÉCOUTER – AGIR ENSEMBLE*

L'accompagnement de la personne avec un handicap ne relève plus de la compensation d'une limitation, mais repose sur un projet individuel, dans son contexte singulier. Cela implique qu'il faut que la personne accompagnée puisse **exprimer** sa demande et son désir, ensuite que cette demande soit **écoutée** et entendue par l'accompagnant, enfin qu'il y ait un **agir ensemble**, pour déterminer comment donner suite à cette demande, trouver la juste mesure entre ce que veut la personne et la connaissance et l'expérience du professionnel.

Cela signifie alors accompagner les professionnels dans ces transformations, discerner et respecter l'autodétermination de la personne, envisager une certaine notion de risque, réenchanter le doute.



INSCRIPTION GRATUITE ET OBLIGATOIRE VIA :  
[HTTPS://FORMS.GLE/X33CHDTFR4ZF8UQDA](https://forms.gle/X33CHDTFR4ZF8UQDA)

## JEUDI 25 MAI 2023

**AVEC L'INTERVENTION DE M. MARC BLIN**

MÂÎTRE DE CONFÉRENCES ASSOCIÉ À L'INSHEA, ANCIEN DIRECTEUR DE SERVICES MÉDICO-SOCIAUX ET FORMATEUR (INSHEA - INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR FORMATION ET RECHERCHE - HANDICAP ET ENSEIGNEMENTS ADAPTÉ)

**AMPHITHÉÂTRE DU STAPS**

UNIVERSITÉ D'ORLÉANS - LA SOURCE

2 ALLÉE DU CHÂTEAU

45100 ORLÉANS

## DE 9H30 À 13H00

OUVERT À TOUT PROFESSIONNEL, USAGER, PERSONNE ACCOMPAGNÉE

